

# Informations complémentaires

**Renseignements de caractère général  
concernant le groupe et son capital . Page 112**

**Renseignements concernant l'activité du groupe . Page 119**

**Organes d'administration,  
de direction et de surveillance . Page 122**

# Renseignements de caractère général concernant le groupe et son capital

## RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE GROUPE

### Statuts

Constituée en 1971 pour une durée expirant le 6 octobre 2070, Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) est une société anonyme de droit français régie par les dispositions du Code du commerce, dont le siège social est situé 147, rue de Paris – 94227 Charenton-le-Pont. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 712 049 618 RCS Créteil – APE 334 A (siège : 741 J).

La société a pour objet en tous pays :

- la conception, la fabrication, l'achat, la vente et le commerce en général de tout ce qui concerne la lunetterie et l'optique, sans exception, et, notamment, la fabrication, l'achat et la vente de montures de lunettes, de lunettes de soleil et de lunettes et autres équipements de protection, de verres et lentilles ;
- la conception et/ou la fabrication, l'achat, la vente et/ou la commercialisation de tous instruments, matériels relatifs à l'optique ophtalmique ainsi que tout matériel ou équipement de contrôle, dépistage, diagnostic, mesure ou correction de handicap physiologique, à usage ou non des professionnels ;
- la conception et/ou le développement, l'achat et/ou la commercialisation de progiciels, logiciels, programmes et services associés ;
- la recherche, l'expérimentation clinique, les tests au porté, la formation, l'assistance technique et l'ingénierie correspondant aux activités ci-dessus ;
- toutes prestations ou assistance associées aux activités sus-énumérées et notamment, les conseils, la comptabilité, l'audit, la logistique, la trésorerie.

L'exercice social s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés au 147, rue de Paris – 94227 Charenton-le-Pont.

### Dispositions particulières des statuts

#### Assemblées Générales (article 24)

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :

- à l'inscription en compte de l'actionnaire pour les propriétaires d'actions nominatives ;
- au dépôt, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le délai d'immobilisation des titres avant la tenue de l'Assemblée Générale a été fixé à deux jours.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou un autre actionnaire. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

#### Répartition statutaire des bénéfices (article 28)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures s'il y a lieu, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fond de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous du dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale s'il y a lieu, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé :

- toute somme que l'Assemblée Générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre, avec une affectation spéciale ou non ;
- et la somme nécessaire pour fournir aux actions ordinaires à titre de premier dividende, six pour cent (6 %) de leur montant libéré et non amorti sans que, si les bénéfices d'un exercice après le prélèvement ci-dessus ne permettent pas ce paiement, celui-ci puisse être réclamé sur les bénéfices des exercices suivants ;

- le surplus est réparti entre tous les actionnaires ;
- L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le dividende numéraire ou en actions, dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

### **Forme des actions (article 10)**

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, des renseignements relatifs à la quantité des titres détenus ainsi que les nom, dénomination, nationalité, année de naissance ou année de constitution des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées.

Par ailleurs, tout actionnaire venant à détenir 1,5 % des droits de vote est tenu d'en informer la société dans les quinze jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social. La même obligation incombe à tout actionnaire venant à détenir 3,5 % des droits de vote.

Cette information est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation en droits de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

### **Droit de vote double (article 24)**

Depuis le 22 juin 1974, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce délai a été porté à cinq ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 1983 et ramené à deux ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mars 1997.

### **Cession des actions**

Les actions sont librement négociables et indivisibles à l'égard de la société.

### **Établissement assurant le service des dividendes de la société**

Euro émetteur Finance.

# Informations complémentaires

## **RENSEIGNEMENT DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL**

### **Capital autorisé**

Les autorisations d'augmentations de capital renouvelées à l'Assemblée Générale du 13 mai 2002 sont les suivantes :

- Procéder, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à l'achat des propres actions ordinaires d'Essilor International représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat.

Ces achats pourront être réalisés à toutes fins et notamment, soit en vue de l'achat et de la vente en fonction des situations de marché, soit pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opération de croissance externe, soit en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions au profit du personnel et des dirigeants du groupe, soit encore dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Le prix maximum d'achat par action ordinaire est fixé à 60 euros, et le prix minimum de revente par action ordinaire à 28 euros sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital social.

Les acquisitions effectuées devront respecter les règles prévues par le règlement de la Commission des Opérations de Bourse n° 90-04, en ce qui concerne les conditions et les périodes d'interventions sur le marché.

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être payés et effectués par tous moyens sur un marché réglementé, ou de gré à gré (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, par la mise en place de stratégies optionnelles) et, la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres, pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

Cette autorisation, à donner pour une durée maximum de 18 mois, annule et remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2001.

- Utiliser les autorisations d'augmentation de capital conférées au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2001 en tout ou partie sur ses seules décisions par le Conseil d'Administration, en tout état de cause et même en cas et en période d'offre publique visant les titres de la société pendant une durée comprise entre la date de l'Assemblée Générale du 13 mai 2002 et la date de celle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

### **Capital potentiel**

Les options de souscription d'actions, si elles sont exercées, peuvent donner lieu à la création d'actions ordinaires Essilor. Le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par levées d'options de souscription s'élève à 2 984 779 au 31 décembre 2001.

## Options de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2001 et au 28 février 2002, après division du nominal par 10

Date d'attribution	Nombre attribués	dont au Comité Exécutif	Prix de souscription en euros	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2001	Nombre d'options en circulation au 28 février 2002
20 septembre 1995	327 380	12 840	12,608	0	0
6 mai 1996	50 000	50 000	18,98	10 000	0
27 novembre 1996	1 559 040	129 560	20,992	1 055 669	765 722
19 mars 1997	15 000	15 000	22,959	15 000	15 000
30 avril 1997	23 000	0	22,989	3 000	3 000
11 mars 1998	50 000	50 000	27,166	50 000	50 000
24 juin 1998	50 000	25 000	37,076	50 000	50 000
16 septembre 1998	10 000	0	33,234	10 000	10 000
25 novembre 1998	1 313 000	329 000	32,777	1 229 000	1 221 000
24 novembre 1999	11 000	0	27,807	11 000	11 000
26 janvier 2000	142 280	0	28,80	139 610	137 537
15 mars 2000	65 000	50 000	25,80 <sup>(1)</sup>	65 000	65 000
13 septembre 2000	25 000	25 000	31,483 <sup>(1)</sup>	25 000	25 000
15 novembre 2000	141 000	120 000	28,763 <sup>(1)</sup>	141 000	141 000
31 janvier 2001	20 000	0	32,78 <sup>(1)</sup>	20 000	20 000
14 novembre 2001	160 660	30 000	31,24 <sup>(1)</sup>	160 500	160 050
<b>Total</b>	<b>3 962 360</b>	<b>836 400</b>		<b>2 984 779</b>	<b>2 674 309</b>

(1) Attributions sans décote.

Le prix de souscription est calculé par rapport à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse ayant précédé la date du Conseil d'Administration. Jusqu'en janvier 2000, une décote était appliquée à cette moyenne, mais elle a été supprimée pour les attributions suivantes.

## Informations complémentaires

### Situation des options de souscription d'actions au 31 décembre 2001 et au 28 février 2002

	au 31 décembre 2001	dont en 2001	au 28 février 2002	dont en 2002
Options attribuées	3 962 360	180 660	3 962 360	0
Options annulées	140 390	103 760	141 410	1 020
Options levées	837 191	508 241	1 146 641	309 450
Options restantes	2 984 779		2 674 309	

**Soit 2,95 % du capital au 31 décembre 2001**

### Options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2001 et au 28 février 2002

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	dont au Comité Exécutif	Prix de l'option en euros	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2001	Nombre d'options en circulation au 28 février 2002
14 novembre 2001	670 250	200 000	31,24	670 250	670 250
<b>Total</b>	<b>670 250</b>	<b>200 000</b>		<b>670 250</b>	<b>670 250</b>

L'Assemblée Générale du 18 janvier 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer pour la première fois des options donnant droit à l'achat d'actions existantes et provenant de rachats effectués par la société.

Le prix des options d'achat du 14 novembre 2001 est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse ayant précédé la date du Conseil d'Administration.

### Situation des options d'achat d'actions au 31 décembre 2001 et au 28 février 2002

	au 31 décembre 2001	dont en 2001	au 28 février 2002	dont en 2002
Options attribuées	670 250	670 250	670 250	0
Options annulées	0	0	0	0
Options levées	0	0	0	0
Options restantes	670 250		670 250	

**Soit 0,66 % du capital au 31 décembre 2001**

## Évolution du capital social sur les cinq dernières années

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions créées	Nominal	Prime d'émission	Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la société
<b>Capital au 31 décembre 1996</b>				<b>28 548</b>	<b>9 363 036</b>
Souscription d'actions réservées au Fonds Commun de Placement Groupe Essilor	43 200	132	8 040	28 679	9 406 236
Exercice d'options de souscription	4 516	14	388	28 693	9 410 752
Conversion de 85 268 obligations	426 340	1 300	47 697	29 993	9 837 092
<b>Capital au 31 décembre 1997</b>				<b>29 993</b>	<b>9 837 092</b>
Souscription d'actions réservées au Fonds Commun de Placement Groupe Essilor	34 010	104	9 162	30 097	9 871 102
Exercice d'options de souscription	65 727	200	4 936	30 297	9 936 829
Conversion de 57 812 obligations	289 060	881	32 337	31 178	10 225 889
<b>Capital au 31 décembre 1998</b>				<b>31 178</b>	<b>10 225 889</b>
Souscription d'actions réservées au Fonds Commun de Placement Groupe Essilor	40 230	123	10 355	31 301	10 266 119
Exercice d'options de souscription	34 133	104	2 974	31 405	10 300 252
Conversion de 55 499 obligations	277 495	846	30 994	32 251	10 577 747
<b>Capital au 31 décembre 1999</b>				<b>32 251</b>	<b>10 577 747</b>
Souscription d'actions réservées au Fonds Commun de Placement Groupe Essilor	48 352	148	10 281	32 399	10 626 099
<b>Capital au 31 décembre 2000</b>				<b>32 399</b>	<b>10 626 099</b>
Annulation d'actions propres	-641 027	-1954	-174 246	30 445	
Conversion en euros		4 522	-4 522	34 967	
Rachat et annulation des ADP	-15 274	-54	-4 987	34 913	9 969 798
Division du titre par 10				34 913	99 697 980
Exercice d'options de souscription	925 051	305	14 067	35 218	
Souscription d'actions réservées au Fonds Commun de Placement Groupe Essilor	452 860	159	11 457	35 377	
<b>Capital au 31 décembre 2001</b>				<b>35 377</b>	<b>101 075 891</b>

# Informations complémentaires

## RÉPARTITION DU CAPITAL

	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
<b>2001</b> <sup>(1)</sup>				
Actionnariat interne (salariés français et étrangers)				
• FCPE Valoptec International	5 547 500	5,5	11 095 000	10,2
• FCPE Groupe Essilor 5 et 7 ans	2 567 810	2,5	4 337 719	4,0
• Stock Purchase Plan américain	282 517	0,3	282 517	0,3
Public	91 678 064	90,7	92 835 849	85,5
Actions propres	1 000 000	1,0	–	–
<b>Total</b>	<b>101 075 891</b>	<b>100</b>	<b>108 551 085</b>	<b>100</b>

(1) Après division du titre par 10.

	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
<b>2000</b>				
Actionnariat interne				
• FCPE Valoptec International	581 892	5,5	1 141 269	10,7
• FCPE Groupe Essilor 5 et 7 ans	246 006	2,3	399 292	3,7
• Stock Purchase Plan américain	21 047	0,2	21 047	0,2
Public	9 077 808	85,1	9 156 485	85,4
Actions propres	741 027	6,9	–	–
<b>Total</b>	<b>10 667 780</b>	<b>100</b>	<b>10 718 093</b>	<b>100</b>

	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
<b>1999</b>				
Compagnie de Saint-Gobain	3 378 055	31,9	5 121 949	40,7
Actionnariat interne				
• FCPE Valoptec International	622 408	5,9	622 408	5,0
• FCPE Groupe Essilor 5 et 7 ans	233 341	2,2	412 531	3,3
Public	6 343 943	60,0	6 399 417	51,0
<b>Total</b>	<b>10 577 747</b>	<b>100</b>	<b>12 556 305</b>	<b>100</b>

## LES PACTES D'ACTIONNAIRES

Conformément à l'article 3-3.1 du chapitre III 2<sup>e</sup> partie du règlement n° 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse, Essilor International a conclu le 29 mai 2001 en vue de sa participation dans la société Bacou-Dalloz trois pactes d'actionnaires : deux pactes de concert et un pacte de préférence.

Ces pactes ont été publiés au Bulletin Officiel le 15 juin 2001 par décision n° 201C0689 du Conseil des Marchés Financiers du 13 juin 2001.

# Renseignements concernant l'activité du groupe

## PRÉSENTATION DU GROUPE

### Historique

Deux sociétés sont à l'origine d'Essilor : l'Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers, coopérative ouvrière de fabrication de lunettes qui devient la Société des Lunetiers et dépose son brevet pour les verres Varilux® en 1953 (produit lancé en 1959), et la Société Industrielle de Lunetterie et d'Optique Rationnelle (Silor) dont le fondateur, Georges Lissac, développe le verre organique Orma® en 1954. Ces deux sociétés fusionnent en 1971 pour donner naissance à Essilor.

Durant les vingt dernières années, l'entreprise n'a cessé de se mondialiser. Dès le début des années 1990, le marché de l'optique ophtalmique a été le terrain de concentrations importantes et d'une concurrence accrue. Essilor, devenu numéro un de l'optique ophtalmique, s'attache à renforcer ses positions grâce à une stratégie mondiale. La mondialisation de la production dans des pays à faible coût de production est étendue aux verres à plus forte valeur ajoutée.

Essilor délocalise sa production vers les pays à faible coût de main d'œuvre et fait l'acquisition, en 1995, de Gentex Optics, l'un des premiers fabricants américains de verres en polycarbonate. Essilor développe, dans le même temps, son activité de prescription, tout spécialement aux Etats-Unis, notamment grâce à l'acquisition de plusieurs laboratoires indépendants dont le groupe Omega en 1996. Deux partenariats majeurs ont également marqué cette dernière décennie : le premier en 1990 avec le groupe américain PPG pour la fabrication des verres à teinte variable Transitions® et le second, en 1999, avec le groupe japonais Nikon donnant naissance à la joint venture Nikon Essilor Co Ltd. La nouvelle société regroupe les activités d'Essilor au Japon, dont les droits de la marque Varilux® pour le Japon, ainsi que toutes les activités existantes de Nikon en optique ophtalmique, en incluant les droits mondiaux de la marque Nikon® dans ce domaine.

Cette dernière alliance parachève le mouvement de mondialisation du groupe qui compte aujourd'hui 3 centres de recherche, 18 sites de production et 161 laboratoires de prescription répartis sur les quatre continents américain, européen, asiatique et océanique.

### Recherche et Développement/Brevets

A la fin 2001, le groupe est titulaire de plus de 1500 brevets et demandes de brevet en France et à l'étranger, portefeuille qui est resté globalement constant malgré la

cession de l'activité optique de contact et des brevets y afférent en 2001. Le nombre de dépôts de brevets est en augmentation sensible depuis plusieurs années. Ce portefeuille brevets n'inclut pas ceux détenus par les joint ventures Transitions et Nikon Essilor.

### L'organisation de l'industrie des verres ophtalmiques

L'industrie des verres ophtalmiques est organisée en quatre métiers distincts correspondant aux quatre stades de transformation des produits : fabricants de matières premières, fabricants de verres de série, laboratoires de prescription et détaillants (opticiens, optométristes et chaînes de distribution optique).

<b>Production</b>	Fabricants intégrés	Fabricants non intégrés	
	<b>Finition/ Distribution</b>	Prescription	Laboratoires indépendants
<b>Détail</b>		Opticiens indépendants Chaînes non intégrées	

En amont se situent les fabricants de matières premières, verriers (Corning, Schott...), chimistes des résines thermodurcissables polymérisables (PPG, Akzo Nobel, Mitsui...) ou résines thermoplastiques injectables (General Electric, Bayer, Teijin...).

Les fabricants de verres de série transforment ces matières premières pour la production de verres finis (verres unifocaux) et de verres semi-finis (verres multifocaux et progressifs).

Les laboratoires de prescription ont vocation à fournir à l'opticien des verres aux caractéristiques précises de sa commande. A cette fin, ils assument le surfaçage (meulage et polissage) des verres semi-finis en verres finis, ainsi que l'ensemble des traitements de coloration, antirayures, antireflet, antiallure...

Les opticiens, les optométristes ou les chaînes de distribution optique conseillent leurs clients dans le choix de leurs verres, selon la prescription de l'ophtalmologiste, et de leurs montures ; ils transmettent les données de l'ordonnance au laboratoire, reçoivent des verres ronds qu'ils taillent, montent et ajustent dans la monture. Les systèmes de télédebordage mis au point récemment chez Essilor permettent de fournir à l'opticien un verre déjà adapté à la monture.

# Informations complémentaires

L'interaction des différents acteurs varie d'un pays à l'autre. Aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, par exemple, les laboratoires procèdent à l'assemblage complet du verre et de la monture puis livrent des lunettes prêtes à porter aux opticiens. Dans les autres pays, comme en France ou en Allemagne, les laboratoires livrent des verres ronds aux opticiens qui adaptent le verre à la monture.

## Les produits

Le verre correcteur est la combinaison à la fois de matériaux, de surfaces optiques et de traitements.

## Les matériaux

Au commencement était le verre minéral qui représente encore une grande partie des verres vendus dans le monde, essentiellement dans les pays émergents. Une innovation majeure d'Essilor a consisté à concevoir le verre organique, c'est-à-dire plastique, dès les années 1960, à partir d'un monomère, le CR39, mis au point par le groupe américain PPG.

Dans les pays développés, le verre organique augmente sa pénétration : 90 % des verres vendus aux Etats-Unis et au Japon sont des verres organiques. L'apparition, depuis quelques années, d'indices plus élevés contribue à la réalisation de verres plus minces et plus légers.

Le verre en polycarbonate, parce qu'il est naturellement un haut indice et qu'il est incassable, renforce ses positions, partout dans le monde. La mise au point par Essilor d'un vernis durcissant a enlevé à ce verre son principal défaut, la rayabilité. Le polycarbonate détient plus de 25 % du marché nord-américain avec une progression annuelle de l'ordre de 15 %. Essilor y occupe une place privilégiée tout comme sur les marchés européens, grâce à Airwear®, le verre qui offre la meilleure combinaison en matière de minceur, de légèreté et de résistance aux chocs et à la rayure.

## Les surfaces optiques

Traditionnellement, la correction des défauts de vue se faisait avec des verres simples foyers, c'est-à-dire unifocaux. Les doubles et même triples foyers étaient également utilisés pour la correction de la presbytie. Grâce à Bernard Maitenaz, Essilor dans les années 1960 a mis au point le verre progressif Varilux® qui permet une vision nette à toutes les distances.

Essilor est leader mondial incontesté en verres progressifs, dont le développement pour la correction de la presbytie constitue un enjeu majeur.

Dernier de la gamme des verres progressifs Essilor, Varilux® Panamic® apporte un champ de vision "panoramique" et une vitesse d'adaptation record de nature à encourager l'adoption de verres progressifs en remplacement des verres simples foyers ou doubles foyers.

## Les traitements de surface

Le verre ophtalmique est aujourd'hui un produit très élaboré et complexe puisqu'il résulte de l'imbrication de matériaux variés et de nombreux traitements aux fonctions spécifiques.

Sous l'impulsion d'Essilor, avec les verres antireflet Crizal® notamment, le marché des traitements constitue l'un des segments du marché en fort développement, et représente un fort potentiel de développement du groupe pour les prochaines années.

## Les verres à teinte variable Transitions®

La faculté, pour un verre, de passer du clair au foncé, et inversement, est appelée photochromisme. Derrière cette apparente facilité se cache une technologie très complexe. Les verres organiques doivent réagir rapidement à toutes les conditions de lumière à l'intérieur comme à l'extérieur et procurer simultanément un grand confort de vision au porteur, en toutes circonstances.

Pour l'élaboration des verres Transitions®, une technologie particulièrement sophistiquée a été développée par Essilor et le groupe américain PPG, l'un des premiers groupes chimiques mondiaux.

La plus récente génération de verres Transitions®, la "Next Generation", lancée au début de l'année 2002, incorpore les toutes dernières innovations en matière de pigments photochromiques : accélération de l'obscurcissement et de l'éclaircissement, protection à 100 % contre les UVA et les UVB.

## Procédés de fabrication

### La fabrication du verre organique

Le procédé le plus utilisé consiste à couler une résine thermodurcissable entre deux moules en verre respectivement polis aux courbures convexe et concave du verre à fabriquer. Un joint périphérique ou un ruban adhésif assure l'étanchéité de l'ensemble.

La polymérisation s'opère suivant un cycle thermique précisément régulé en durée et en température, selon le type de résine et la masse du verre à polymériser.

## La fabrication du verre en polycarbonate

Le polycarbonate appartient à la famille des matières organiques thermoplastiques. Le matériau de base se présente sous la forme de granulés qui, après avoir été ramollis par chauffage, sont injectés dans des moules à la forme du verre.

Cette technologie permet de fabriquer des verres de toutes géométries en fonction des moules qui sont insérés. Ces verres peuvent être soit finis, soit semi-finis pour être surfacés ultérieurement sur leur face arrière par des techniques similaires à celles utilisées pour les autres matériaux.

## RISQUES

### Risques du marché : risque de change, de taux d'intérêt, de contrepartie

En matière de gestion du risque de change, la politique du groupe est celle de la couverture systématique du risque par les instruments de marché appropriés : achat et vente de devises à terme ou au comptant, achat d'options de change.

Toutes nos opérations de change sont traitées à l'intérieur de limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change. Les prises de positions spéculatives sont strictement interdites.

Les risques de change non couverts sont non significatifs au niveau du groupe.

En matière de gestion de risque de taux d'intérêt, la politique suivie par le groupe est de se protéger des effets d'une évolution défavorable des taux, mais aussi de profiter et figer des situations favorables.

La quasi-totalité des financements groupe y compris la gestion du risque de taux est concentrée sur la maison mère.

En cas de trésorerie positive sur des courtes périodes, des opérations de placement à court terme peuvent être effectuées à partir du moment où elles respectent les deux règles du groupe que sont la sécurité et la liquidité. Toute opération de placement spéculative, mettant en risque le capital, est interdite.

Le détail des positions prises par le groupe est repris dans l'annexe aux comptes consolidés.

### Risques juridiques

Essilor n'a pas actuellement de litige susceptible d'affecter substantiellement la situation financière et l'activité du groupe.

## Risques industriels liés à l'environnement

Les quelques produits faisant l'objet d'autorisations pour le stockage sont conservés dans le respect des règles ICPE. Cinq de nos usines ont mis en place des systèmes de gestion de l'environnement certifiés ISO 14 001 et neuf autres sont en cours de certification.

La procédure des audits internes mise en place par Essilor permet un contrôle régulier des principales installations.

## Risques technologiques

### Dépendance à l'égard des brevets, contrats d'approvisionnement, principaux clients...

Le groupe n'est pas dépendant de brevets ayant une incidence significative sur son activité ou dont l'expiration pourrait avoir un impact particulier. Il en est de même en ce qui concerne les approvisionnements qui sont répartis sur plusieurs fournisseurs. Concernant la clientèle, les 200 000 professionnels du monde entier ont vocation à s'intéresser aux produits d'Essilor.

### Assurance – Couverture des risques

Essilor a souscrit des contrats d'assurance la garantissant contre les risques industriels et d'atteinte à l'environnement.

## EFFECTIFS

### Dispositions particulières bénéficiant aux salariés de la société mère française

#### Accord d'intéressement

La société mère Essilor a renouvelé le 6 juin 2001 un accord d'intéressement pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001. Cet accord porte sur un système d'intéressement dans le cadre des articles L-441 et suivants du Code du travail français. La formule de calcul retenue vise à sensibiliser l'ensemble des salariés de la société mère française à la nécessité d'améliorer les résultats de l'entreprise et d'atteindre les objectifs retenus dans les budgets. A ce titre, l'intéressement prévu dans cet accord apporte aux salariés de la société mère un complément de rémunération variable en fonction du taux de réalisation du résultat d'exploitation par rapport à l'objectif du budget.

### Bilan social

Un bilan social est établi chaque année pour l'ensemble des salariés de la société mère.

## Organes d'administration, de direction et de surveillance

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Xavier Fontanet

53 ans

1 mandat de Président-Directeur Général depuis le 6 mai 1996 : Essilor International.

11 mandats d'Administrateur : EOA Inc. ; Transitions Optical Inc. ; ELOAH (Essilor Laboratories of America Holding Co Inc., Florida) ; EOA Holding Co. Inc. ; Shanghai Essilor Optical Company Ltd ; Transitions Optical Ltd ; Transitions Optical Distribution Ltd ; Transitions Optical Holding BV ; Nikon Essilor Co Ltd ; Chantiers Bénéteau ; Crédit Agricole SA.

#### Philippe Alfroid

56 ans

1 mandat de Directeur Général Délégué : Essilor International.

14 mandats d'Administrateur : Essidev ; EOA Holding Co. Inc. ; EOA Inc. ; ELOAH, FI (Essilor Laboratories of America Holding Co Inc., Florida) ; Shanghai Essilor Optical Co ; Gentex Optics Inc. ; Omega Optical Holding ; VisionWeb Inc. ; EOA Investment Inc. ; Christian Dalloz Sunoptics ; Bacou-Dalloz ; Dalloz Safety Corporation ; Dalloz Safety AB ; Faiveley SA.

Représentant permanent d'Essilor International : Novisia.

#### Alain Aspect

55 ans

1 mandat d'Administrateur : Essilor International.

#### Michel Besson

68 ans

2 mandats d'Administrateur : Essilor International ; EOA Inc.

#### Jean Burelle

63 ans

4 mandats d'Administrateur : Essilor International ; Compagnie Plastic Omnium ; Sofiparc ; Compagnie Signature.

2 mandats de Président-Directeur Général : Burelle SA ; Burelle Participations.

Représentant permanent de Burelle SA : Plastic Omnium Services.

#### Robert M. Colucci

50 ans

1 mandat d'Administrateur : Essilor International.

#### Gérard Cottet

70 ans

Président d'honneur

6 mandats d'Administrateur : Essilor International ; Bacou-Dalloz ; EOA Inc. (Etats-Unis) ; Essilor Suisse SA ; Association Nationale pour l'Amélioration de la Vue (ASNAV) ; Association SILMO.

2 mandats de Gérant : Sarl Gerco ; Sarl Tassera.

#### Philippe Germond

45 ans

12 mandats d'Administrateur : Essilor International ; AD 2 ONE ; Cegetel groupe ; Cofira ; E-Brands ; SFR ; Transtel ; Vivendi Telecom International ; Vivendi Universal Net ; Fondation Vivendi ; Ingenico ; Monaco Telecom.

1 mandat de membre du Conseil de Surveillance : Vivitures Partners.

6 mandats de Président-Directeur Général : Vivendi Universal Net ; SFR ; Cegetel groupe ; Cofira ; Transtel ; Vivendi Telecom International.

Représentant permanent de Cegetel groupe : Cegetel La Réunion ; Cegetel.

Représentant permanent de la société SFR auprès de : Cegetel Service ; LTB-R.

#### Igor Landau

57 ans

2 mandats d'Administrateur : Essilor International ; Rhodia.

1 mandat de membre du Directoire : Aventis.

1 mandat de Président du Conseil d'Administration : Centre européen d'éducation permanente (CEDEP).

1 mandat de membre du Conseil de Surveillance : Institut pour le Développement Industriel (IDI).

#### Alain-Claude Mathieu

40 ans

1 mandat d'Administrateur : Essilor International.

### **Olivier Pécoux**

43 ans

1 mandat d'Administrateur : Essilor International.

1 mandat de membre du Conseil de Surveillance :  
Financière Rabelais.

2 mandats de Gérant : Rothschild et Cie ; Rothschild et  
Cie Banque.

### **Bertrand Roy**

46 ans

7 mandats d'Administrateur : Essilor International ; VIP ;  
Transitions Optical Inc. (Etats-Unis) ; Olmil (Inde) ;  
Association Nationale pour l'Amélioration de la Vue  
(ASNAV) ; Association SILMO ; GIFO.

2 mandats de Président : Valoptec Association ; FCPE  
Valoptec International.

Président section Verre de la Chambre Syndicale Verres  
et Montures.

Trésorier de EDI Association.

### **René Thomas**

73 ans

Président d'Honneur de BNP Paribas et BNP Inter-  
continentale.

6 mandats d'Administrateur : Essilor International ; BNP  
Intercontinentale ; BNP Paribas ; Vivendi Universal ;  
Usinor ; Chargeurs.

# Informations complémentaires

## INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

<b>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers</b>	<b>Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées</b>	<b>Prix</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Plan afférant</b>
Options consenties durant l'exercice 2001 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)				
Xavier Fontanet	45 000	31,24€	14/11/2011	14/11/2001
Philippe Alfroid	35 000	31,24€	14/11/2011	14/11/2001
Options levées durant l'exercice 2001 par chaque mandataire social (liste nominative)				
Xavier Fontanet	30 000	18,98€		06/05/1996
Philippe Alfroid	10 000	18,98€		06/05/1996

**INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS**

<b>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers</b>	<b>Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées</b>	<b>Prix</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Plan afférant</b>
Options consenties durant l'exercice 2001 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	174 000	31,42€	31/01/2001	
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice 2001, par les 10 salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	86 320	20,08€	20/09/1995 27/11/1996	

# Informations complémentaires

## CONTRÔLE EXTERNE DE LA SOCIÉTÉ COMMISSAIRES AUX COMPTES

### TITULAIRES

#### **Cabinet Befec-Price Waterhouse**

Tour AIG - 34, place des Corolles  
92908 Paris-La-Défense 2 Cedex  
Renouvelé dans ses fonctions le 3 mai 2001 pour 6 ans.

#### **Cabinet Dauge & Associés**

22, avenue de la Grande-Armée  
75017 Paris  
Renouvelé dans ses fonctions le 3 mai 2001 pour 6 ans.

### RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

#### **Véronique Gillet**

Essilor International  
147, rue de Paris  
94227 Charenton-le-Pont Cedex  
Tél. 33 (0)1 49 77 42 16 - Fax 33 (0)1 49 77 43 24

## RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

(en euros)

Xavier Fontanet	587 849,67
Philippe Alfroid	455 915,93
Alain Aspect	3 430,10
Michel Besson	3 430,10
Jean Burelle	3 430,10
Robert Colucci	284 234,51
Gérard Cottet	3 430,10
Philippe Germond	3 430,10
Igor Landau	3 430,10
Alain-Claude Mathieu	40 137,23
Olivier Pécoux	3 430,10
Bertrand Roy	167 877,27
René Thomas	11 052,55

Il s'agit de montants bruts avant prélèvements sociaux et impôts.

## **INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL**

Le pourcentage de capital détenu personnellement par les membres du Conseil d'Administration et par les membres du Comité Exécutif est inférieur à 0,5 %.

## **RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES**

### **NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT**

Xavier Fontanet, Président-Directeur Général

## **ATTESTATIONS DES RESPONSABLES**

### **Attestation du responsable du document**

A ma connaissance, les données du présent document de référence concernant le groupe Essilor sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du groupe. Elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 11 avril 2002

Xavier Fontanet

### **Attestation des responsables du contrôle des comptes**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Essilor International et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées issues d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce document de référence.

Fait à Paris, le 12 avril 2002

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Befec-Price Waterhouse,  
Membre de Price Waterhouse Coopers,  
Représenté par Liliane Tellier

Cabinet Dauge et Associés,  
Représenté par Gérard Dauge et Philippe Tissier

Compagnie Régionale de Paris.

**TABLEAU DE CONCORDANCE SELON L'INSTRUCTION D'APPLICATION  
DU RÈGLEMENT 98.01 DE LA COMMISSION DES OPÉRATIONS DE BOURSE**

<b>I – Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes</b>	
1.1 Nom et fonction du responsable du document	127
1.2 Attestation des responsables	127
1.3 Nom et adresse des contrôleurs légaux	126
1.4 Politique d'information	13•126
<b>III – Renseignements de caractère général concernant le groupe et son capital</b>	
3.1 Renseignements de caractère général concernant le groupe	112 et 113
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	11•38• 114 à 117
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	10•38 et 39•118
3.4 Marché des titres de la société	12 et 13
3.5 Dividendes	9•13
<b>IV – Renseignements concernant l'activité du groupe</b>	
4.1 Présentation de la société et du groupe	1 à 9•15 à 31•34 à 36•119 à 121
4.2 Dépendance à l'égard des brevets	121
4.3 Effectifs	30 et 31•121
4.4. Politique d'investissements	36
4.7. Risques de la société et du groupe	121
<b>V – Patrimoine, situation financière et résultats</b>	
5.1 Comptes consolidés du groupe	43
5.2 Comptes sociaux	78
<b>VI – Organes d'administration, de direction et de surveillance</b>	
6.2 Intérêts des dirigeants dans le capital	5•122 et 123 124•127
6.3 Mentions des schémas d'intéressement du personnel	11•31•121•125
<b>VII – Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir</b>	
7.1 Évolution récente	41
7.2 Perspectives d'avenir	41



En application de son règlement n° 98-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 12/04/2002 sous le numéro R-02-058. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

**Réalisation** : Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière

**Agence** : ✪ OMNIUM

**Crédit Photos** : Manuel Bougot, Handan, Christophe Pilorget, Robin Photo Design, Gilles Rolle, Sedlik Photography, Essilor photo archives, X